

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

	Nombre de membres	Vote
<u>Date de convocation</u> 11/09/2026 <u>Date d'affichage</u> 11/09/2026	Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	 Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE ENGAGE POUR LE VEGETAL

Délibération n°2026-09-3

Monsieur le Maire présente la charte régionale proposée par FREDON Occitanie qui précise :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraichissement urbain ; insertion paysagère...
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Vu les avis favorables des commissions développement durable le 29/06/2026 et finances le 09/09/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De s'engager en faveur du végétal, adopter le cahier des charges et solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale pour le niveau 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** décide :

- De s'engager en faveur du végétal, adopter le cahier des charges et solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale pour le niveau 1.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

~~Le Maire~~
Nicolas GERAUD

